

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **372^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 19 mars 2024, à 17 h, à la salle du Conseil (local B-2492).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Hélène Brisebois
Julie Drolet
Selma Grahic
Louise Lacoste
France Lamarche
Christiane Pichette

Messieurs Robin Blanchet
Tarik-Alexandre Chbani
Jérôme Cormier
François Demers
Bonnet Huor
Benoit Lessard
Simon Morin
Eli Emanuel Perique
Matteo Piano

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marilyn Doucet
Roxanne Fournier
Isabelle Grelier
Véronique Leboeuf
Catherine Parent

Messieurs Francis Belzile
Daniel Desgens
Pascal Filiatrault
Pierre Massicotte
André Pani
Stéphane Provost
Marc Yergeau

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 371^e assemblée ordinaire : correction et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche
 - (d) 5.2 Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études
 - 5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
 - (d) 5.3 Politique sur la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
 - (d) 5.4 Aménagement de la place publique du Collège Montmorency (porte 3)
 - (d) 5.5 Demande d'aide financière pour le projet « Le harcèlement sexuel, c'est NON ! »

(d) 5.6 Présentation du rapport financier annuel (RFA) 2022-2023

6. Points d'information

(d) 6.1 Préparation à la visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

(d) 6.2 Repositionnement de l'image du Collège

(d) 6.3 Plan de gestion des déplacements : faits saillants et priorités

7. Correspondance et communications écrites

8. Affaires diverses

9. Huis clos

9.1 Nomination à la direction générale : signification des attentes pour la durée du mandat et dissolution du comité de sélection

CA23/24-372.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, Mme Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le point de décision 5.6 – Présentation du rapport financier annuel (RFA) 2022-2023 est ajouté à l'ordre du jour. Il sera présenté en début de séance afin de permettre aux invités de quitter la rencontre.

Le point de décision 5.4 – Aménagement de la place publique du Collège Montmorency (porte 3) est reporté.

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Selma Grahic

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 372^e assemblée ordinaire tel que modifié.

CA23/24-372.2
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DE
LA 371^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE :
CORRECTION ET
APPROBATION

2. Adoption du procès-verbal de la 371^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : M. François Demers

Appuyé par : M. Eli Emanuel Perique

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 371^e assemblée ordinaire.

CA23/24-372.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Les recommandations de la firme Deloitte, mandatée pour fournir un diagnostic Finance, sont présentées par le directeur des services financiers, M. Stéphane Provost.

La synthèse du Plan de réussite 2016-2022 a été déposée sur la plateforme.

CA23/24-372.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Rapport financier annuel 2022-2023 et budgets : le rapport financier annuel 2022-2023 est déposé pour adoption et les équipes sont mobilisées pour s'assurer que les budgets soient adoptés dans les délais ;

- Budget du MES : les crédits subissent une modeste augmentation, les détails et les enveloppes spécifiques sont attendus prochainement ;
- Rencontre avec le maire de Laval et visite du recteur de l'UQAM ;
- Rencontres avec les collèges environnants.

5. Points de décision

(d) 5.1 Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche

Le Collège doit s'assurer que la recherche menée sous son égide respecte les normes les plus rigoureuses en matière de conduite responsable en recherche.

À la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2015 de la *Politique sur la conduite responsable en recherche* des Fonds de recherche du Québec, chaque établissement a dû s'engager à actualiser ses propres politiques. Une politique institutionnelle a été adoptée par le Conseil d'administration le 26 janvier 2016.

Une révision de la Politique sur la CRR des FRQ a eu lieu en novembre 2022. Le Comité conseil de la recherche du Collège a réalisé les travaux d'actualisation afin de s'y conformer.

La Commission des études a adopté la mise à jour de la politique le 14 février 2024 et le Comité de gouvernance et d'éthique l'a examiné le 13 mars 2024.

L'avis de motion a été déposé au Conseil d'administration le 20 février 2024.

Les recommandations du comité de gouvernance sont présentées.

M. Pierre Massicotte, directeur adjoint des études au Service des programmes et de l'enseignement, répond aux questionnements soulevés par le comité de gouvernance.

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de promouvoir et d'encourager la recherche en enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT que le Collège a fait de la recherche l'une des priorités de son plan stratégique 2021-2026 ;

CONSIDÉRANT que le Collège Montmorency, à titre d'établissement reconnu admissible à recevoir et à administrer des fonds publics de recherche, doit s'assurer que la recherche menée sous son égide respecte les normes les plus rigoureuses en matière de conduite responsable en recherche ;

CONSIDÉRANT que la politique du Collège Montmorency a été mise à jour dans le cadre d'une obligation des organismes subventionnaires provinciaux, les Fonds de recherche du Québec ;

CONSIDÉRANT les travaux du Comité conseil de la recherche ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : M. Simon Morin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche.

(d) **5.2 Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études**

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur.

5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) — recommandations de sanction

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère ;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études qui sera présentée au Ministère ;

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : M. François Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction portant la cote CA23/24.372.5.2.1.

5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

Aucune attestation d'études collégiales n'est présentée.

(d) **5.3 Politique sur la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle**

En lien avec les exigences du Conseil du trésor, le Collège a adopté, le 18 juin 2019, la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le cadre du processus de gestion contractuelle.

La politique doit être mise à jour considérant l'abrogation du Règlement relatif à la gestion contractuelle et à la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 4) et les modifications apportées au Règlement sur la gestion financière (numéro 3).

L'avis de motion a été déposé à l'assemblée du Conseil d'administration le 7 novembre 2023.

CONSIDÉRANT que le Collège est assujéti à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C- 65.1) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 26 de cette Loi, le Conseil du trésor a édicté, en juin 2016, la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT que cette directive a pour but de préciser les obligations du Collège concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Collège d'adopter une politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle le 18 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de la politique est nécessaire suivant les modifications apportées au Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) et l'abrogation du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 4) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des services financiers ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'audit et du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : M. Eli Emanuel Perique

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les modifications à la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

(d) 5.4 Aménagement de la place publique du Collège Montmorency (porte 3)

La présentation de ce point est reportée.

(d) 5.5 Demande d'aide financière pour le projet « Le harcèlement sexuel, c'est NON ! »

Le Secrétariat à la condition féminine a lancé, en février 2023, l'Appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2023-2024. Cet appel de projets vise à la fois la problématique de la violence sexuelle et celle de la violence conjugale. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) souhaite mettre à profit l'expertise d'organisations qui travaillent sur le terrain, contribuant ainsi aux efforts de sensibilisation en matière de violence sexuelle et de violence conjugale déployés notamment par le gouvernement du Québec.

Il s'agit du premier de deux appels de projets prévus dans le contexte de la mise en œuvre de l'action 1 de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*.

En 2019, le projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et le consentement (PIÈCES, 2019) est venu mettre en lumière une triste réalité du Collège en démontrant que parmi les personnes ayant déclaré avoir vécu une violence à caractère sexuel en milieu collégial, c'est 45,1 % du corps enseignant et 35,8 % des autres types d'employés qui affirment avoir vécu du harcèlement sexuel. Parmi les groupes de la communauté étudiante les plus à risque, notons les personnes issues des minorités sexuelles et de genre : 39,7 %, minorités visibles : 30.1 %, personnes autochtones : 39.5 %, étudiants.es internationaux : 35 %, équipe sportive : 39 %, activités socioculturelles : 42.6 %, personnes en situation de handicap : 38.3 %.

À la lumière de cette réalité, le Collège a déposé le projet suivant : « Le harcèlement sexuel, c'est NON ! ». Ce projet a pour objectif principal d'offrir une formation en présentiel sur le harcèlement sexuel à l'ensemble des 1 300 membres du personnel, ainsi qu'aux principaux groupes de la communauté étudiante les plus à risque de vivre du harcèlement sexuel (ex : LGBTQ, vie étudiante, Nomades, étudiants.es internationaux, etc.).

Le projet vise également à faire de la prévention et de la sensibilisation à l'ensemble de la communauté montmorencienne.

Une campagne de prévention et sensibilisation serait mise sur pied pour l'ensemble de la communauté montmorencienne et un comité d'étudiants.es serait formé pour prévenir et combattre le harcèlement sexuel et un colloque provincial sur ce sujet serait organisé.

Dans cet appel de projets, le Conseil d'administration a autorisé, le dépôt d'une demande de financement de l'ordre de 225 000 \$ (75 000 \$ par année pour une durée de 3 ans) afin d'embaucher une ressource professionnelle, à raison de 5 jours/semaine. Cet appel de projets a été accepté.

Le Collège s'est engagé à ce projet à raison de 25 000 \$ par année financée.

Étant donné le départ de Mme Marie-Ève Dupuis-Roussil au poste de directrice des affaires étudiantes, la résolution du Conseil d'administration du 18 avril 2023 doit être mise à jour afin d'autoriser le transfert de pouvoirs à M. Pascal Filiatrault, directeur des affaires étudiantes.

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : M. Simon Morin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des affaires étudiantes, **M. Pascal Filiatrault**, à prendre en charge les actions nécessaires relativement au projet « **Le harcèlement sexuel, c'est NON !** », dans le cadre de l'Appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle du Secrétariat à la condition féminine, et à signer les documents requis en lien avec ce projet.

(d) 5.6 Présentation du rapport financier annuel (RFA) 2022-2023

Le Conseil d'administration a le mandat d'adopter le rapport financier annuel (RFA) du Collège pour la période se terminant le 30 juin 2023.

M. Stéphane Provost, directeur des services financiers, dresse les grandes lignes du RFA :

Faits saillants :

- Le Collège termine l'année financière 2022-2023 avec un surplus 704 000 \$;
- Une stabilité au niveau des revenus est notée (à l'exception des revenus d'intérêts) ;
- Le MES a récupéré une partie des surplus accumulés (ponction de 1 M\$ pour Montmorency) ;
- Il y a une augmentation des salaires et avantages sociaux des autres personnels (3.3 M\$) ;
- Une augmentation des loyers est observée (principalement Espace Montmorency) et autres (1.4 M\$)
- Le solde de fonds totalise 6.6 M\$;
- Au niveau du calcul de la surembauche ou de la sous-embauche, le Collège est en sous-embauche de 21 ETC ;
- Le financement pour Espace Montmorency devait être basculé du côté des investissements, ce qui explique le surplus (imputation du montant).

Le rapport de vérification est présenté par Mme Roxanne Fournier et M. Marc Yergeau de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Il y a une seule réserve au rapport, elle concerne la provision pour le désamiantage. Tous les cégeps ont cette réserve, à l'exception de ceux qui conservent un caractère patrimonial. Aucune déficience importante n'est notée au rapport.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier 2022-2023 pour examen et adoption par les membres du comité d'audit ;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification préparé et présenté par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit et du comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Bonnet Huor

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER pour l'exercice financier 2022-2023 les éléments suivants :

- Les états financiers au 30 juin 2023 des fonds de fonctionnement et de l'investissement ;
- Les notes aux états financiers ;
- Le rapport de l'auditeur ;
- Les résultats de la vérification sur l'énergie (Énercegep).

6. Points d'information

(d) 6.1 Préparation à la visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

Dans le cadre du deuxième cycle d'audit, le Collège a procédé dans l'autoévaluation de son système d'assurance qualité. Ce rapport a été adopté par le Conseil d'administration le 20 février dernier.

L'étape suivante du processus est la visite d'audit. Le comité de visite, attendu les 23, 24 et 25 avril prochain, est composé d'un commissaire qui préside le comité, de trois experts et d'un agent de recherche qui est responsable de la rédaction du rapport d'évaluation de la Commission.

L'objectif de la visite d'audit est de valider la compréhension des informations et des conclusions transmises par le Collège dans son rapport d'autoévaluation par des échanges avec des membres de la communauté montmorencienne regroupés en fonction de leur rôle au Collège et de leur expérience. Cette démarche permettra au comité de visite d'amasser des renseignements complémentaires afin d'assurer la justesse des constats retenus et le bien-fondé des jugements qu'il portera sur l'efficacité du système d'assurance qualité.

La rencontre avec le Conseil d'administration est prévue le 23 avril et les objets de questionnement sont les suivants :

- Le rôle du CA dans la démarche d'autoévaluation ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre, de la révision et de la modification des principaux mécanismes ;
- L'efficacité des mécanismes, particulièrement pour les composantes sur les programmes d'études, sur l'évaluation des apprentissages et sur la planification stratégique ;
- Le déploiement du plan d'action.

(d) **6.2 Repositionnement de l'image du Collège**

Le projet de repositionnement de l'image du Collège est sur la table depuis quelques années et s'inscrit dans l'Enjeu 3 de notre Horizon 2026, qui consiste à ce que le Collège soit un établissement de premier plan en enseignement supérieur et une organisation de qualité, recherchée et moderne. Or, les divers événements qui ont marqué le Collège de 2020 à 2022 ont fait en sorte de reporter la démarche.

Le mandat a été priorisé dans le plan de travail 2023-24 et le Collège sera accompagné par des experts pour ce projet.

Les principales raisons qui motivent la démarche sont de s'assurer que l'identité visuelle du Collège reflète bien ce que nous sommes et ce à quoi nous aspirons, de mettre en valeur ce qui nous distingue et d'utiliser une image actualisée pour créer une marque employeur forte.

Les objectifs et la démarche sont présentés par Mme Véronique Leboeuf et Marilyn Doucet.

(d) **6.3 Plan de gestion des déplacements : faits saillants et priorités**

Une des actions du Plan d'action en développement durable pour la période de 2021 à 2026 consiste en la conception et la mise en œuvre d'un Plan de mobilité durable, ambitieux et réaliste.

Mme Véronique Leboeuf, directrice du Bureau de la performance et de l'innovation et M. Daniel Desgens, directeur adjoint au développement institutionnel, présentent le diagnostic de la firme MOBA, firme reconnue dans l'optimisation des enjeux et des besoins de déplacements et de mobilité durable. Ils partagent la démarche suivie ainsi que les faits saillants du diagnostic et des actions qui ont été proposés.

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2024-02-16 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur transmettant la répartition du devis scolaire 2024-2025 par programme d'études suivant l'exercice de révision par le ministère de l'Enseignement supérieur ;
- (d) 7.2 2024-03-04 : Lettre de M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps adressée au sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique au sujet du programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI) ;
- (d) 7.3 2024-02-28 : Lettre du sous-ministre des Relations internationales et de la Francophonie confirmant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet « Présence masculine et

mixité en éducation à l'enfance (17.301) » présenté dans le cadre de l'appel à projets Québec-Flandre.

CA23/24-372.8/
AFFAIRES DIVERSES

8. Affaires diverses

Sans objet.

CA23/24-372.9
HUIS CLOS

9. Huis Clos

La présidente du Conseil demande aux invités de quitter la rencontre pour la tenue du huis clos.

9.1 Nomination à la direction générale : signification des attentes pour la durée du mandat et dissolution du comité de sélection

Les attentes pour la durée du mandat du directeur général sont présentées pour information aux membres du Conseil d'administration.

Les travaux du comité de sélection du directeur général étant terminés, le Conseil procède à la dissolution du comité.

LA SÉANCE EST LEVÉE

Christiane Pichette

Christiane Pichette
Présidente

M. Beauregard

Marie-Eve Beauregard
Secrétaire
